

# FORMATION

27 au 29 Janvier 2021

## Réussir sa transition vers un système en Semis sous Couvert Végétal (SCV) en grandes cultures et élevage

avec Konrad Schreiber



### Formateur :

**Konrad Schreiber**

*Spécialiste du Semis sous Couvert Végétal*

### Animateur :

**Tarik Zniber, agronome et animateur du GIEE Agriculture sur Sol Vivant Drôme-Ardèche**

### Lieu :

Dodécadôme  
1070 Montée de Baume Rousse  
26 400 - COBONNE

### Contact :

[tarik.zniber@adaf26.org](mailto:tarik.zniber@adaf26.org)

Tel : 06 67 13 28 76

	Coût
Agriculteurs éligibles au VIVEA et personnes en parcours d'installation (PPP)	Gratuit
Personnes en cours d'installation non éligibles au VIVEA	300 €
Institutions et autres situations professionnelles *	750 €

\* Pour les salariés agricoles, un financement FAFSEA est possible.



## Objectifs

- ✓ Apports techniques pour co-construire des systèmes de cultures productifs développant l'autofertilité en Semis sous Couvert Végétal, selon les principes du « génie végétal ».
- ✓ Diagnostic des pratiques sur deux fermes et pistes pour le SCV.
- ✓ Indicateurs de performances pour concevoir son projet en SCV.
- ✓ Scénarios et solutions possibles d'évolution de son système de culture : techniques à tester en 2021.

## Programme

Mercredi 27 Janvier  
9h00 à 17h00

**Matin :** - Rappels de fondamentaux agronomiques en SCV, et réponses au changement climatique  
- paramètres-clés de réussite et itinéraires techniques permettant l'auto-fertilité des sols  
- Etude des échecs fréquemment rencontrés et identification des leviers de résolution

**Après-midi : visite sur 1 ferme du réseau ADAF mettant en place des pratiques SCV** - Présentation de la ferme et des techniques culturales de l'agriculteur  
- Étude de parcelles : choix de couverts végétaux, matériel de semis, entretien des couverts.

Jeudi 28 Janvier  
9h00 à 17h30

### Matin :

- Illustration des solutions face aux problèmes de qualité des sols  
Etudes récentes (2020) pour différentes plantes de couverture, gestion des couverts et cultures par éliciteurs et compléments minéraux ; gestion des adventices.

### Après-midi : visite sur 1 ferme en AB du réseau ADAF mettant en place des pratiques SCV

Présentation de la ferme et des techniques culturales de l'agriculteur  
Étude de parcelles : choix de couverts végétaux, matériel de semis, entretien des couverts.

Vendredi 29 Janvier  
9h00 à 17h00

### Etude des projets des stagiaires

- Présentation individuelles des ITK actuels par chaque agriculteur
- Présentation des verrous techniques actuels.
- Perspectives des ITK présentés le long de la formation, et adaptation aux systèmes des stagiaires.
- Démonstration de l'outil *Landfiles* pour la collecte et l'accessibilité des données du groupe

## Modalités pédagogiques :

Mercredi 27 janvier	<p>Chaque participant présente ses attentes et ses questions principales. Les agriculteurs nouveaux-venus dans ce cycle de formation présentent leurs techniques culturales, les résultats et les problèmes rencontrés, ainsi que leurs attentes vis à vis du groupe de fermes en SCV de l'ADAAF.</p> <p>L'agriculteur visité présente ses pratiques culturales et commente l'observation de ses cultures au champ. Les stagiaires réalisent des observations de terrain sur l'état des sols et des cultures de la ferme qui sert de support pédagogique. Les stagiaires proposent des pistes pour les techniques en SCV à mettre en œuvre sur les cultures de la ferme visitée et débattent de la faisabilité des propositions à travers un échange avec le formateur et l'intervenant.</p>
Jeudi 28 janvier	<p>Présentation d'itinéraires techniques testés dans le réseau national de fermes en SCV. Echange avec les stagiaires pour clarifier les possibilités d'adaptation au cas de chaque agriculteur.</p> <p>L'agriculteur visité présente ses pratiques culturales et commente l'observation de ses cultures au champ et les stagiaires réalisent des observations de terrain sur l'état des sols et des cultures de la ferme qui sert de support pédagogique</p>
Vendredi 29 janvier	<p>Les stagiaires réfléchissent en sous-groupes à des ITK à mettre en œuvre concernant des cultures phares identifiées en amont par tous les participants. Chaque groupe choisit une culture à étudier et travaille sur l'élaboration d'un ITK qui respecte les principes MSV.</p> <p>La restitution se fait en plénière; l'intervenant avec l'aide du formateur analyse les propositions qui sont faites et propose des pistes possibles d'adaptation ou d'amélioration.</p>

### Pré-requis :

Sans

### Taux de satisfaction des sessions précédentes :

Sur l'année 2019:

Taux de satisfaction: 17,5/20

122 participants

Aucun abandon

### Suivi et évaluation :

- Attestation de présence
- Etude de projets des participants pendant la formation
- Evaluation des compétences par un questionnaire en fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction des participants

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Des aménagements sont possibles. Nous contacter.



# BULLETIN D'INSCRIPTION 2021 VALANT CONTRAT SIMPLIFIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Merci de vérifier qu'il reste une place disponible à la formation de votre choix en nous contactant au : 06 67 13 28 76 ou [tarik.zniber@adaf26.org](mailto:tarik.zniber@adaf26.org)

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de caution au montant de **100 €** à l'ordre de:  
« Association ADAF » à : **ADAF – 125 rue du Commandant Chaix - 26 160 Pont de Barret**

Cocher la case correspondante :

- cotisant MSA / cotisant solidaire MSA
- en parcours d'installation (joindre un ORIGINAL de l'attestation VIVEA daté de l'année en cours en cas première formation de l'année)
- salarié agricole (prendre contact avec le FAFSEA)
- individuel
- autre (nous contacter pour devis)

TITRE ET DATE DE FORMATION	Réussir sa transition vers un système en Semis sous Couvert Végétal (SCV) en grandes cultures et élevage (27 au 29 Janvier 2021) Lieux de formation : Cobonne + fermes en Drôme-Ardèche
NOM et PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CODE POSTAL - VILLE	
EMAIL	
TEL FIXE	
TEL PORTABLE	

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de **perfectionnement**. -

2. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants et modalités d'évaluation de la formation sont communiqués par e-mail.

3. **Dispositions financières:** la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de la régularité de son paiement vis à vis du fonds VIVEA. Pour les agriculteurs la participation est prise en charge par VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.

**Un chèque de caution de 100 € TTC** doit être joint au bulletin d'inscription. Pour les agriculteurs, il sera rendu au stagiaire en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules et si sa participation est financée par VIVEA. Il sera encaissé si VIVEA ne finance pas la montant prévu. Le stagiaire est tenu d'informer l'organisme de formation si VIVEA ne peut pas prendre en charge sa participation.

4. **Interruption du stage:**

- en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les chèques seront retournés.
- en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes (caution) versées à l'ADAF ne seront pas remboursées.
- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et la caution remboursée

5. **Délai de rétractation:** à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6. **Clause particulière:** nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

7. **Cas de différend:** si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à :                    le :

Le contrat doit être daté par le dernier signataire (ADAF) et signé par les 2 (ou 3) parties.

**Le stagiaire**  
(Signature)

**L'entreprise**  
(signature)

**Le responsable formation ADAF**  
(Signature et cachet)